Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 324

Artikel: Obwald
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028695

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 324 10 juillet 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 20 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

324

Domaine public

Défense globale

Ces dernières années, les militaires, tentant de justifier leurs besoins en armements dernier cri, en gadgets de toutes espèces, ont dû déployer des trésors d'imagination pour rendre crédible la menace d'un ennemi prêt à fondre à tout instant sur le territoire helvétique. Avec la récession généralisée, tout devient plus simple. On a pu le constater lors de la dernière session des Chambres fédérales. Sans broncher, le Parlement a voté un crédit de 447 millions pour l'acquisition de cent dix chars suisses 68, quand bien même ce blindé de qualité douteuse avait soulevé de nombreuses critiques précédemment. Mais voilà, cette commande doit permettre de maintenir de nombreux emplois dans l'industrie métallurgique...

Le Tiger F-5 américain, anciennement indispensable à notre défense aérienne, est devenu maintenant le moyen de placer nos fromages outre-Atlantique, plus quelques autres produits non encore spécifiés. La belle monnaie d'échange ! Et, argument décisif, la construction de cet avion assurera aussi cent dix places de travail aux ateliers de montage d'Emmen pendant cinq ans...

Une aubaine en somme pour l'industrie d'armement si longtemps décriée. La voici d'un seul coup promue au rang d'institution de salut public.

D'ici à ce que le Conseil fédéral comptabilise ces sommes au titre de la relance économique, il n'y a qu'un pas.

Pour l'instant les colonels peuvent souffler : le front commun paysans, ouvriers, industriels paraît solide, rangs serrés derrière la défense nationale. Avions, blindés, écoulement des produits laitiers, maintien du plein emploi, c'est le nouveau virage de la défense globale.

A moins que, la conjoncture redevenue plus favorable, on réalise que la production d'armements est d'abord une affaire de gros sous et que ces commandes qui prennent maintenant une allure d'aubaine n'ont servi en fait qu'à masquer les vrais problèmes.

Obwald

Comme partout ailleurs, la tension sur le marché de l'emploi se fait vive à Obwald, mais là, et c'est moins courant, une première parade a été imaginée, une parade qui n'a peut-être pas valeur d'exemple, mais qui situe au moins la marge de manœuvre autorisée par le système.

Donc, industriels et pouvoirs publics ont conclu une convention selon laquelle l'Etat engagerait les travailleurs menacés de perdre leur emploi : des travaux d'intérêt général ont été recensés, qui ne pouvaient jusqu'ici pas être menés à bien, faute de bras disponibles. Sur le plan financier, l'Etat dédommage les patrons au « pro rata » des services rendus par les ouvriers ainsi « mis à disposition »; la différence entre cette rémunération et l'ancien salaire (toujours supérieur) est supportée par les industriels qui manifestent par là leur intention de réengager ces hommes lorsque la conjoncture sera meilleure. Une commission tripartite, Etat, patrons et techniciens est en place qui a déjà traité quinze cas précis.

Il n'est bien sûr pas question de transférer simplement sur la collectivité des coûts dont les industriels ne voudraient plus : d'une part les tâches auxquelles sont affectés les chômeurs en puissance sont reconnues urgentes et d'utilité publique (travaux forestiers, en une première étape) et d'autre part, l'Etat a pris la précaution de ne pas fixer de minimum à ses indemnités pour empêcher que ne lui soient confiés que des ouvriers « non rentables »...

Les autorités obwaldiennes négocient avec la Confédération les crédits qui sont nécessaires : pour les travaux en question, les subventions normalement prévues suffiront à peine; c'est là où le bât blesse encore momentanément. Mais à Obwald, l'imagination a fait un pas vers le pouvoir !